

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 12 Avril 2022

Présents :

Maire : Mme Gisèle DUBARRY

Adjoint au Maire : Mme Patricia DEBBAH, M Dominique RICHARD.

Conseillers : Mmes Marie-Christine BINET, Cécile FERBER- LEVÈQUE et Laure TAPIE.

MM Jacky CHAUVEAU, Jean-Claude ELEUSIPE , Maurice GUILLAUME, Pierre LASPALLES Romain MEDUS et Patrick SOUBIES.

Absents excusés :

Madame Patricia LAVIGNE a donné pouvoir de vote à Monsieur Jacky Chauveau.

Madame Stéphanie DOLIE a donné pouvoir de vote à Mme Gisèle DUBARRY.

Absente : Madame Emilie BORGELLA.

Secrétaire de séance : Mme Patricia DEBBAH

Lecture du précédent conseil municipal du 8 Mars 2022 par M. Dominique RICHARD

ORDRE DU JOUR :

1. Compte Administratif 2021 (Commune re CCAS)
2. Affectation de résultats 2021 (Commune).
3. Ajustement du produit fiscal 2022.
4. Budget prévisionnel 2022 (Commune)
5. Demande de subvention au titre du FAR 2022.
6. CCHB Attribution de compensation.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Compte Administratif 2021 (Commune et CCAS) :

Madame le Maire quitte la séance. Les comptes administratifs de la commune et du CCAS sont présentés par M Dominique RICHARD, 1^{er} Adjoint

- Compte administratif de la commune

Investissement :

Recettes :	423 418.45€
Dépenses :	230 776.77€

Résultat	+ 192 641.68€
Résultat antérieur déficitaire	- 150 792.19€

Restes à réaliser en dépenses 2021	- 29 800.00€
Résultat cumulé avec RAR	+ 12 049.49€

Fonctionnement :

Recettes :	770 134.82€
Dépenses :	539 417.67€

Résultat	+ 230 721.15€
Résultat antérieur excédentaire	+ 82 291.28€
Résultat cumulé	+ 313 012.43€

- **Vote :** A l'unanimité des membres présents. (13)

- Compte administratif du C.C.A.S.

- Fonctionnement :

- Recettes :	1 085.00€
- Dépenses :	4 351.13€
- Résultat déficitaire	- 3 266.13€
- Résultat antérieur excédentaire	+ 4 204.13€
- Résultat cumulé	+ 938.00€

- **Vote :** A l'unanimité des membres présents. (13)

La somme de 938.00€ sera affectée au budget principal 2022.

Les prévisions budgétaires pour 2022 seront prises en compte dans le budget communal principal.

Mme Le Maire revient en séance pour la suite des débats.

2. Affectation de résultats 2021 (Commune) :

En recette de fonctionnement : au compte 002	313 012.43€
En recette d'Investissement : au compte 001	12 049.49€

Vote :

- 12 pour.
- 2 abstentions. (Mme Cécile FERBER-LEVÊQUE et M.Maurice GUILLAUME)

3.Ajustement du produit fiscal 2022 :

Rappel produit fiscal 2021 (réalisé)	562 341€
Nouveau produit fiscal 2022.	583 331€
Gain sur les bases 2022	+ 20 990€

En vertu de la réforme liée à la suppression de la fiscalité des propriétés bâties, un ajustement du produit fiscal a arrêté de nouveaux taux :

- Taxe sur le foncier bâti = 37,63%
- Taxe sur le foncier non bâti = 41,41%

Vote :

- Pour 12
- Abstentions 2 (Mme Cécile FERBER-LEVÊQUE et M.Maurice GUILLAUME)

4. Budget prévisionnel 2022

- FONCTIONNEMENT

Recettes : 1 109 333.00€

Dépenses : 1 109 333.00€

- INVESTISSEMENT

Recettes : 616 982.00€

Dépenses : 616 982.00€

Vote :

- Pour 12
- Abstentions 2 (Mme Cécile FERBER-LEVÊQUE et M.Maurice GUILLAUME)

Mme Cécile FERBER-LEVÊQUE et M.Maurice GUILLAUME déposent une motion qui sera jointe au compte rendu du conseil municipal.

5. Demande de subvention au titre du FAR 2022 :

Une Demande de subvention au titre du FAR (Département) pour un montant de 70 000€ de travaux .

- **Vote :** Unanimité des membres présents.

6. CCHB Attribution de compensation :

Au vu du code des impôts la CCHB a révisé l'attribution de compensation des communes membres. Il s'avère que la commune de Gerde devra reverser 3 115.89€ à la CCHB.

Vote : Unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1- Itinéraires forestiers rendez-vous pris avec Madame MOLENAC –CCHB.
- 2- Personnel municipal : une rencontre va être organisée pour présenter les nouveaux agents recrutés (atelier, école et secrétariat).
3. Maison Dauphole : rencontre en attente avec les techniciens de l'ADAC, pour préparer l'avis d'appel d'offres pour le choix d'un architecte.

Fin du Conseil Municipal à 19h30

Le secrétaire de séance

Mme DEBBAH



Motion conseil municipal 12/04/2022

La proposition de ce budget 2022 ne nous convient pas pour plusieurs raisons :

- Le travail préparatoire a été très court et les conseillers n'ont été que très tardivement consultés (commission des finances seulement 5 jours avant le vote du budget.)

- Le budget maintient un montant élevé des indemnités des élus de 64500 € (~~environ 10 % des frais de fonctionnement~~) qui vient directement diminuer le budget municipal.

- Le projet d'aménagement de la Maison Dauphole n'est que trop faiblement abordé.

Nous souhaiterions une démarche volontariste et dynamique pour animer ce site.

Nous souhaiterions lancer les travaux d'études préalables d'aménagement de la Maison Dauphole le plus tôt possible, dès ce printemps

Nous souhaiterions engager une réflexion et entamer les travaux pour développer l'utilisation du Parc Dauphole et de la salle du four à pain.

Les lignes budgétaires affectées à ces sujets ne nous semblent pas à la hauteur de l'enjeu de l'aménagement de cette maison.

L'ensemble de ces raisons nous amène à nous abstenir lors du vote de ce budget 2022.

Cécile FERBER



Maurice GUILLAUME

